



AUTRICES et AUTEURS JEUNESSE EN TERRITOIRES

Un dispositif de soutien des écritures théâtrales pour la jeunesse au bénéfice des équipes artistiques de Bourgogne-Franche-Comté

Face à la vitalité actuelle de ces écritures contemporaines destinées à la jeunesse, la PlaJe souhaite favoriser la présence active d'autrices et d'auteurs en Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le but de faire naître des projets de spectacles issus de ces rencontres.

Notre réseau souhaite contribuer à ce que les acteurs du jeune public en BFC développent, dans les langages artistiques de leur choix, un rapport privilégié aux écritures théâtrales contemporaines jeunesse et à leurs autrices et auteurs.

Elle a donc inventé **AJT**, un dispositif bisannuel, lancé en 2021. En 2023 a débuté AJT#2.

AJT : c'est quoi ?

Deux constats ont conduit la PlaJe à concevoir le **dispositif AJT** :

- Les textes dramatiques destinés à la jeunesse sont encore trop méconnus et/ou les équipes artistiques de BFC n'osent pas s'appropriier ces écritures ;
- Certaines créations pour l'enfance et la jeunesse peuvent souffrir d'un manque de dramaturgie.

AJT se développe en trois temps :

1^{er} temps : Lors **des journées initiales**, plusieurs autrices ou auteurs sont invités à une rencontre avec les équipes artistiques et structures culturelles régionales.

À la suite de ces rencontres, les adhérents intéressés par un travail approfondi avec l'un.e de ces auteur.e.s pourront postuler pour **une résidence d'immersion**.

2^e temps : 2 à 4 résidences d'immersion sont financées par la PlaJe. Ce sont des temps de recherche artistique partagé, au bénéfice de la compagnie. Ces résidences doivent permettre de voyager dans l'œuvre de l'auteur-e qui peut présenter au choix ses textes édités, non édités, en cours d'écriture. Elles permettront à l'équipe accueillante d'expérimenter, d'éprouver au plateau (par exemple en engageant des comédiens pour répéter différentes pièces ou extraits et bénéficier des retours des auteurs). Cette résidence est sans obligation de résultat pour l'auteur-e et pour l'équipe invitante.

Cette semaine ne doit pas devenir le support d'actions d'éducation artistique et culturelle. Elle doit permettre la rencontre avec une écriture contemporaine singulière, les thématiques traitées, les processus d'écriture.

La PlaJe veut mettre en lumière les textes existants ainsi que les méconnus ou les non-édités. Elle ne soutiendra pas financièrement une commande d'écriture qui pourrait émerger de l'équipe artistique.

Le choix du lieu d'accueil de cette résidence sera discuté collectivement en groupe de travail afin d'essayer d'impliquer les structures culturelles adhérentes.

3^e et dernière étape du dispositif : une possibilité d'apport en coproduction. Si, au terme de la résidence, un projet de création éclot et qu'il entre en phase de production, la compagnie peut solliciter un apport en coproduction de PlaJe permettant de lancer la production. Le groupe de travail d'AJT délibérera sur la demande après avoir reçu les documents nécessaires (projet artistique, budget et calendrier prévisionnels).

AJT : comment ça s'organise ?

- Au sein de la PlaJe, un groupe de travail suit tout le processus sous la coordination de Géraldine Jeandel. Les décisions du groupe de travail sont ensuite soumises à la direction collégiale.
- Des échanges réguliers entre compagnie, auteur-e et membres de la PlaJe seront nécessaires.

En 2024 le groupe de travail est composé de Frédérique Moreau de Bellaing, Agathe Lorne, Céline Schnepf, Christine Petiot, Mélanie Manuélian, Cyril Devesa, Marie Teissier, Saturnin Barré.

Il est essentiel que les échanges soient tripartites : auteur-e/équipe artistique/coordination PlaJe.

- Les engagements pris dans le cadre d'AJT font l'objet d'une contractualisation afin que l'esprit du dispositif soit respecté et que le calendrier soit posé.
- Calendrier :
Afin d'assurer un rythme de travail qui coïncide avec les rythmes budgétaires, il sera demandé de suivre ce calendrier :
Saison N : rencontres initiales (1 à 2 journées pour 2 à 4 auteurs)
Saison N+1 : résidence d'immersion
Saison N+2 : possibilité d'apport en coproduction sur demande, si l'envie d'un projet a émergé

- **Communication :**
Pour assurer une visibilité à l'auteur-e ainsi qu'à l'équipe artistique, la PlaJe suivra les différentes étapes de travail. Newsletter, site internet et réseaux sociaux devront être alimentés pour faire connaître le projet au milieu professionnel.
- **Financement :**
Pour les journées initiales : au forfait.
Pour les résidences d'immersion : 1200 € net de taxe pour l'équipe artistique et 1200 € net de taxe pour l'auteur-e.
Pour l'apport en coproduction : une enveloppe de 10 000 € pour un ou plusieurs projets en fonction des demandes.

Contact :

Géraldine Jeandel – coordinatrice – contact@laplaje-bfc.fr

Sur notre site : [Autrices et auteurs Jeunesse en Territoires](#)